COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 décembre 2024

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Réfection des faïences de la cuisine de la salle communale

Le carrelage mural de la cuisine de la salle communale s'est en partie décollé. Aussi, le Conseil Municipal a souhaité faire établir des devis pour réparer ces dommages.

Deux devis ont été proposés par M. Laurent DRAY :

- Remplacement des faïences décollées par une crédence en verre blanc : 217.00 € TTC
- Remplacement des faïences décollées par des nouvelles : 438.00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le deuxième devis soit le remplacement des faïences décollées par des nouvelles pour un montant de 438.00 € TTC

Débat : Elagage des arbres menaçant la fibre optique aérienne (RD70)

Suite aux coups de vents récents, le Conseil Municipal a dû intervenir pour enlever des branches tombées sur le réseau de fibre optique qui longe la RD 70 entre les villages de « Chez Charles » et de « Chez le Doux ».

De nombreux arbres situés dans cette zone sont très inclinés sur la route, certains sont morts et d'autant plus dangereux.

Nous rappelons que la responsabilité des propriétaires des parcelles concernées serait engagée en cas d'endommagement du réseau :

- M. NAUD Pierre (B n° 547, 548 et 549)
- M. NAUD Benjamin (B n° 528 et 536)
- M. MARTINAUD Thierry (B n° 529 et 531)
- M. PONTERY Patrice (B n° 532)
- M. DAMOUR Christophe (B n° 535)
- Mairie (B n° 26)
- Mme MESNARD Colette (B n° 7)

La mairie envisage de solliciter une entreprise pour traiter les zones qui la concerne. Les propriétaires qui souhaitent s'associer à cette démarche sont priés de se faire connaître. L'entreprise pourrait dans ce cas, traiter l'ensemble de la zone, les frais étant partagés entre les propriétaires.

Débat : Motion de soutien au département au sujet du projet de loi de finances 2025

Sujet ajourné en raison de la situation politique actuelle.

Débat : Calendrier 2025 des réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le planning des réunions de conseil municipal pour l'année 2025.

Le calendrier est validé après quelques ajustements et sera diffusé aux conseillers municipaux.

Débat : Préparation du repas des habitants

Le repas des habitants aura lieu le 26 janvier 2025, les invitations seront envoyées d'ici la fin de l'année. Patrick, Sébastien et Véronique se rapprochent du traiteur pour mettre au point le menu.

Débat : Débat d'orientation budgétaire

Comme en 2024, un budget sera reconduit pour le remplacement en cas de besoin du tracteur-tondeuse et du photocopieur. Une somme est également prévue pour le remplacement des ampoules d'éclairage public par des modèles à LEDs.

Par ailleurs, suite à la restitution de la compétence voirie par la Communauté de communes, un programme de travaux sera établi avec le maître d'œuvre retenu par la Communauté de communes (Cabinet BETG).

Le ravalement du mur du cimetière reste à évaluer afin qu'il soit, au moins partiellement, intégré dans le budget 2025.

Délibération : Participation à la protection sociale complémentaire des agents

A compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents selon le décret n°2022-581 du 20 avril 2022. Lors de la réunion du 9 septembre 2024, le Conseil Municipal avait proposé une participation mensuelle de 10 € par agent. Après réception de l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 12 novembre, l'assemblée délibérante confirme la participation communale proposée.

La prochaine réunion est programmée le 6 janvier 2025 à 20h00.

Clôture de la séance à 22h00